

Aides financières conversion fioul Le guide

Edition Juillet 2021

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Là où il fait bon vivre.



Changer d'énergie, d'accord! Mais combien ça coûte?

Pour changer d'énergie, il existe différentes aides :



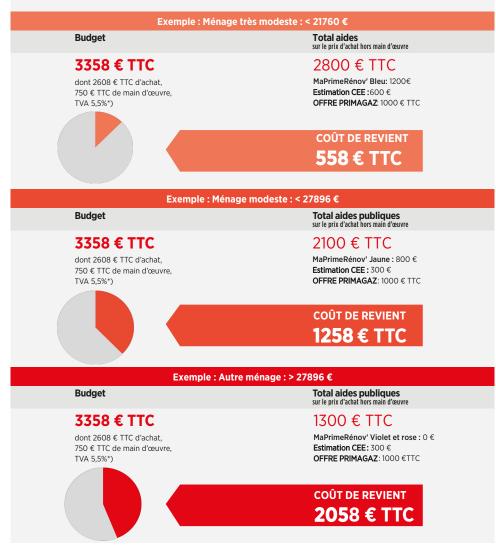
Synthèse aides

	MaPrimeRenov' BLEU	MaPrimeRenov' JAUNE	MaPrimeRenov' VIOLET
Chaudière fioul / gaz / charbon (hors condensation) vers	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 21760 € ou 30225 € en Île-de-France)	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 27896 € ou 36792 € en Île-de France)	(au dessus du seuil précédent)
CHAUDIÈRE GAZ THPE	1200 € (MaPrimeRénov')	800 € (MaPrimeRénov')	
(ETAS ≥ 92%)	OFFRE PRIMAGAZ 1000 € TTC REMBOURSÉS	OFFRE PRIMAGAZ 1000 € TTC REMBOURSÉS	O OFFRE PRIMAGAZ 1000 € TTC REMBOURSÉS
= Chaudière hybride (gaz)	4 000 € (Prime coup de pouce)	4 000 € (Prime coup de pouce)	2 500 € (Prime coup de pouce)

Simulations chiffrées

Chaudière à très haute performance énergétique

Chaudière à condensation, marque Saunier Duval - Réf. SemiaFast Condens 25k FTAS: 94% - Prix Public Mars 2019: 2 608 € TTC - Main d'œuvre: 750 € TT



*Applicable aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation achevés depuis plus de 2 ans.

MaPrimeRénov' participe également à la dépose de votre cuve fioul :

MaPrimeRenov' BLEU 1200 € MaPrimeRenov' JAUNE 800 € MaPrimeRenov' VIOLET

400€

MaPrimeRénov' de l'ANAH

Agence nationale de l'habitat

Pour bénéficier de cette aide, il faut respecter ces critères :

- Tous propriétaires
- Toutes conditions de revenus
- Obligation d'être inscrit avant signature devis sur
- maprimerenov.gouv.fr
- Société RGE obligatoire
- Obligation d'habiter le logement concerné au moins 6 ans

Nouveauté MaPrimeRénov':

Bonus **Passoire Thermique**Bonus **Rénovation Globale**

Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)

À partir de ce barème national, le contact local de l'ANAH peut faire le choix des ménages prioritaires.

Catégories de revenues en Île-de-France*

NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE	MaPrimeRénov' BLEU	MaPrimeRénov' JAUNE
1	20 593 €	25 068 €
2	30 225 €	36 792 €
3	36 297 €	44 188 €
4	42 381 €	51 597 €
5	48 488 €	59 026 €
Par personne supp.	+ 6 096 €	+ 7 422 €

Catégories de revenus pour les autres régions*

NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE	MaPrimeRénov' BLEU	MaPrimeRénov' JAUNE
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supp.	+ 4 412 €	+ 5 651 €

^{*} Pour les dossiers déposés en 2020.

	MaPrimeRenov' BLEU	MaPrimeRenov' JAUNE	MaPrimeRenov' VIOLET
Chaudière fioul / gaz / charbon (hors condensation) vers	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 21760 € ou 30225 € en Île-de-France)	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 27896 € ou 36792 € en Île-de France)	(au dessus du seuil précédent)
CHAUDIÈRE GAZ THPE (ETAS ≥ 92%)	1200€	800 €	Aucune aide pour les autres ménages
Chaudière biomasse classe 5 Système solaire combiné (ssc)	4 000 €	3 000 €	Aucune aide pour les autres ménages

CEE certificat d'économie d'énergie chaudière gaz

Ministère de la transition écologique et solidaire

- Soumis à des conditions de ressources
- Obligation d'être inscrit avant signature devis
- Cumulable avec dossier MaPrimeRénov'
- Société RGE
- Éligible Eco-prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)

Lorsque vous réalisez dans un logement (résidence principale, secondaire ou bien locatif) des travaux éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), vous bénéficiez d'une aide financière qui peut prendre diverses formes : somme d'argent, bons d'achat, ristourne sur le montant de votre devis... Les opérations concernées font chacune l'objet d'une fiche d'opération standardisée consultable sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire.



Vérifiez votre éligibilité sur http://energie-renovation.primagaz.fr/

*CEE: Estimation juillet 2021

	BLEU	JAUNE	VIOLET et ROSE
Chaudière fioul / gaz / charbon (hors condensation) vers	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 21760 € ou 30225 € en Île-de France)	(revenus fiscaux annuels de 2 personnes inférieurs à 27896 € ou 36792 € en Île-de France)	(au-dessus du seuil précédent)
CHAUDIÈRE GAZ THPE (ETAS ≥ 92%)	600 €*(CEE)	300 €° (CEE)	300 €* (CEE)
Chaudière biomasse classe 5 Système solaire combiné (ssc)	4000 € (Prime coup de pouce)	4000 € (Prime coup de pouce)	2500 € (Prime coup de pouce)

Eco-PTZ

Crédit d'impôt au titre de prêts à taux zéro Ministère de la transition écologique et solidaire

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

permet de financer des travaux de

rénovation énergétique des logements.

Le montant maximal de l'éco-PTZ est

compris entre 7 000 € et 30 000 €

selon les travaux financés. Ce prêt

peut être accordé sous conditions à

un propriétaire bailleur ou occupant et à un syndicat de copropriétaires

jusqu'au 31 décembre 2021.

Source: www.economie.gouv.fr

Sans plafond de ressource

Pour bénéficier de cette aide, il faut respecter ces critères :

- Propriétaire occupant ou bailleur
- Logement construit depuis plus de 2 ans
- Résidence principale
- Société RGE obligatoire

MONTANT MAXIMAL DE L'ÉCO-PTZ EN FONCTION DE LA NATURE DES TRAVAUX

Travaux	Montant maximal	
Action simple sur parois vitrées	7000€	
Action simple d'une autre nature	15000 €	
Bouquet de 2 travaux	25000 €	
Bouquet de 3 travaux et plus	30000€	

Source: www.service-public.fr

Le versement

Le versement de l'éco-PTZ peut s'effectuer :

- en 1 seule fois sur la base du descriptif et des devis détaillés des travaux envisagés,
- ou en plusieurs fois sur la base des factures de travaux réalisés transmises au fur et à mesure jusqu'à la date de clôture de l'éco-PTZ. Aucun versement ne peut intervenir après un délai de 3 mois suivant cette date.

Les travaux doivent impérativement être réalisés en intégralité dans un délai de 3 ans à partir de l'émission de l'offre de l'éco-PTZ.

Prime à la conversion 1000 € TTC OFFRE PRIMAGAZ



Sans plafond de ressource

- Cumulable avec dossier MaPrimeRénov"
- Éligible Eco-prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)

Offre valable uniquement dans le cadre de la souscription à un contrat PRIM'EAZY ou PRIM'EAZY+ avec un changement d'énergie fioul, électricité ou bois vers le gaz propane, avec engagement de 5 ans.

Nouveauté

- Valable iusqu'au 31/12/2021
- Éligible changement d'énergie Fioul /Électricité/Bois vers le propane et le biopropane
- **✓** Cumulable avec toutes les aides







Chaudière gaz à Très Haute Performance Energétique (THPE)

- Ont l'efficacité énergétique saisonnière est supérieure à 92 %.
- Possédant une puissance inférieure ou égale à 70 kW.
- Équipée d'un régulateur de classe IV au minimum.

Source: www.anah.fr

Parlons économies d'énergie au 0 970 81 87 31* ou sur primagaz.fr

*Numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

www.primagaz.fr



emoreinie conseil 803 Ivon 498 667